



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte graphique CACTÉ

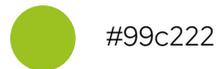
Les logos gradués

La graduation à 6 niveaux du **CACTÉ** va de **1 à 3+**

Ces logos sont destinés à identifier le niveau d'application du **CACTÉ** des structures participantes par leur présence sur les outils de communication type affiche, programme ou autre livrable.



Les **couleurs** issues de la gamme colorimétrique de l'État composant le logo sont les suivantes :



#99c222



#000091

une version noire et grise est prévue :



#868686



#000000

La police utilisée est la Marianne (issue de la charte graphique d'État) dans les graisses suivantes :

ExtraBold et **Light**.

Principe d'utilisation

Le **CACTÉ** émanant du ministère de la Culture, son système graphique est amené à être intégré soit directement au sein de la charte graphique du ministère soit, hors charte, à être utilisé avec le logo du ministère de la Culture, qui le précède.

Les **éléments utiles** du **CACTÉ** sont donc les suivants :

- Logos gradués
- Logo du ministère de la Culture
- Visuel d'habillage issu du logo

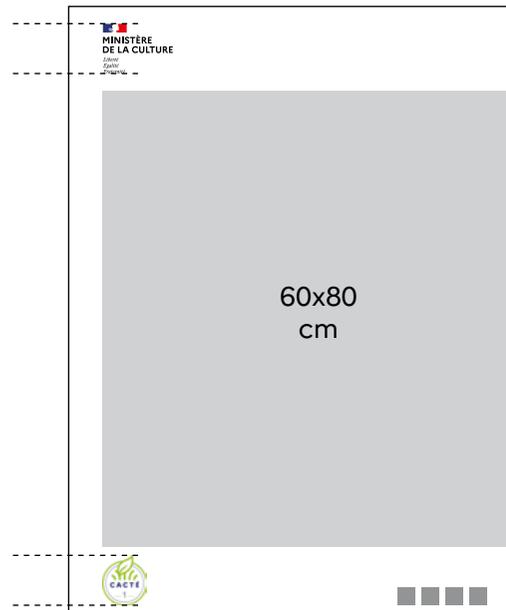


**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

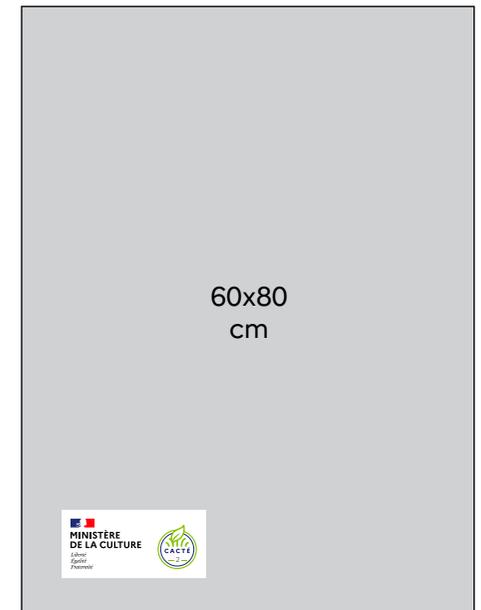


Exemple d'utilisation au sein de la charte du ministère de la Culture



Le logo gradué **CACTÉ** est placé **en premier en bas à gauche** dans la partie destinée aux logos mais sera de même hauteur que le logo MC. Pour les autres éléments, leur taille et leur emplacement : voir la charte graphique de l'État.

Exemple d'utilisation hors charte du ministère de la Culture



Le logo gradué **CACTÉ** est **accompagné du logo du ministère de la Culture** (placé en premier) et obligatoirement sur son fond blanc, tel que fourni et strictement. Le placement est libre dans le document ainsi que les proportions. Toutefois cette dernière ne doit pas rendre les éléments de texte des logos illisibles.

Exemples d'utilisation possible du visuel d'habillage issu du logo dans le cadre d'un document traitant de l'opération **CACTÉ**



Cet élément ne doit pas être modifié dans ses proportions. Le fond sur lequel il repose reste libre. Ce peut être un fond uni ou bien un visuel. La couleur peut être changée mais doit rester cohérente avec l'esprit du projet.

Les différentes possibilités de **logos couleurs ou noir & gris** avec ou sans le logo du ministère de la Culture



Exemples d'utilisation non autorisée

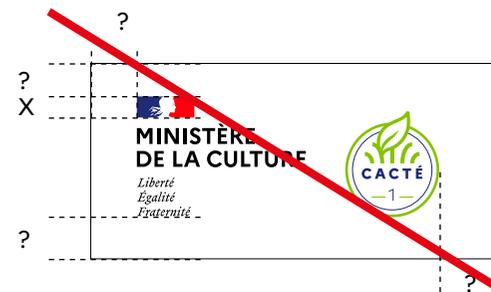


Pas de défonce du logo dans d'autres couleurs que celles indiquées et sur un fond autre que le blanc

Le bloc de 2 logos



Ses proportions ne doivent pas varier par rapport aux indications ci-dessus



Ici les proportions ne sont pas conformes

